

BUREAUX : RUE NAIN, 3.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois 12 f.
Six mois 23
Un an 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX
Le Nord de la France :
Trois mois 14 fr
Six mois 27
Un an 51
ANNONCES : 15 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 3 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez P. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Baillet et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 2 JANVIER 1872

Élections du 7 Janvier

COMITÉ NATIONAL DE L'UNION CONSERVATRICE

CANDIDATS

M. A. BERGEROT, membre du Conseil général, maire d'Esquelbecq.
M. ALFRED DUPONT, avocat, président de la Société d'Agriculture de Douai.

Informations-Nouvelles
Le ministre de l'Intérieur a adressé aux préfets une circulaire relative aux élections municipales...

SOUS LE TITRE : L'INTERNATIONALE A ROUBAIX

Nous commencerons demain la publication d'une première série de documents très intéressants.

BULLETIN QUOTIDIEN

Le Journal officiel publie une longue circulaire de M. le ministre de l'Intérieur concernant l'inscription sur les listes électorales. Il résulte des instructions ministérielles, que les nouvelles listes électorales ne devant être définitivement arrêtées qu'au 31 mars prochain, les élections auxquelles il y aurait lieu de procéder avant cette époque seront faites conformément aux prescriptions spéciales des décrets de convocation. Le ministre ajoute :

Les diverses opérations relatives à la formation des listes devant être conduites avec un soin particulier, car la révision n'a pu être opérée cette année dans des conditions normales, et les rectifications partielles qui ont précédé les scrutins successifs ouverts en 1871 n'ont pas été entourées de toutes les garanties ordinaires exigées, les événements ayant nécessité l'adoption d'une procédure sommaire. En raison de cette circonstance particulière et de l'obligation qui leur est désormais imposée d'établir une distinction entre les électeurs municipaux et les électeurs politiques, les municipalités devront, au lieu de publier seulement, suivant l'usage, le tableau de rectification, publier la liste générale des électeurs de la commune. Mais, comme les conditions de capacité sont les mêmes pour l'électorat politique (sauf la durée et le caractère du domicile), il ne sera pas nécessaire d'établir deux listes distinctes. Les maires dresseront donc une liste unique, en ayant soin seulement de la diviser en deux parties comprenant, la première, tous les électeurs qui, au 1er avril 1872, comptent une année de domicile réel dans la commune et formeront, par conséquent, la liste des électeurs municipaux, et la seconde, les électeurs qui, n'ayant que six mois de résidence au 1er avril 1872, ne pourront prendre part qu'aux scrutins politiques. — Sous la réserve de cette seule exception, les maires se conformeront aux prescriptions des décrets organiques et réglementaires du 2 février 1852.

On répète depuis longtemps que ce sont les maîtres d'école qui ont gagné la bataille de Sadowa et rendu les armées allemandes victorieuses en France. Ces mêmes maîtres d'école qui prennent naturellement l'assertion au sérieux, viennent d'adresser à l'Empereur Guillaume un mémoire douloureux, longuement

motivé, qui, d'après les renseignements de la statistique officielle, constate que la moyenne des appointements d'un instituteur, en comprenant ceux des villes aussi bien que ceux des campagnes, n'atteint pas la somme de 200 thalers (750 fr.) par an. Or, ils se demandent pourquoi ils ne participent pas aux riches dotations allouées aux généraux.

Avis à la bourgeoisie

On lisait dans l'Égalité, de Genève du 7 décembre 1871 :

« Ferré n'est plus !
« Rossel, Bourgeois, Gaston Coëmieux sont assassinés ! la horde des bandits prétoriens a satisfait sa justice, la bande des bourgeois a fêté ses saturnales sanglantes. Eh quoi ! jésuites journalières ! criez maintenant qu'il faut s'incliner devant les arrêts inflexibles de vos Gaveau et de vos hommes de grâce.
« Hommes d'état ! préchez hypocritement la réconciliation avec la clique criminelle des gouvernants.
« O défenseurs de l'ordre, de la religion, de la propriété ! — prenez garde à la réponse du peuple, le jour prochain du nouveau combat. La société bourgeoise pourrait voir alors si vous l'avez bien défendue en décrétant l'assassinat de nos martyrs.
« De qui pourriez-vous exiger qu'on respecte votre religion sanguinaire, quand vous foulez aux pieds et noyez dans le sang le plus pur la religion du peuple qui lui commande de s'insurger contre les misérables traités et affameurs du peuple ?
« Et vous appelez cela « l'ordre et la liberté », comme le proclament les assassins de Versailles ! (1) Eh bien ! le peuple ne veut ni de cet ordre ni de cette liberté, et un jour il aura raison et de votre ordre et de vous.
« Croyez-vous avoir vaincu le peuple par cet assassinat ? ses aspirations, les avez-vous détruites en tuant quelques-uns de nous ? la volonté, l'avez-vous ébranlée ? non.
« Féroces crétiens, ignorez-vous que le monde ouvrier professera toujours la vénération pour la mémoire de ses martyrs ?
« Croyez-vous que cette mémoire inspire au peuple plutôt l'obéissance que la vengeance ?
« Non ! vous n'avez pas d'armes assez perfectionnées pour étouffer dans nos cœurs le ressentiment qui porte les hommes jusqu'à l'héroïsme et l'abnégation.
« Les armes de ces pelotons meurtriers dirigés contre les poitrines de nos frères, ces armes se tourneront contre vous. Par le forfait que vous venez de commettre, vous avez prononcé votre propre arrêt !
« Vous voulez nous donner un exemple instructif, à votre tour, nous vous force-

Quant à la presse rouge de la province, elle a tenu à ne pas laisser échapper une si belle occasion de recommencer ses invectives à l'adresse des élus du suffrage universel. On en juge par cet entrefilet emprunté à l'Émancipation, de Toulouse : « Rossel, dites-vous, a pardonné à ses juges, sa conscience publique pardonnera-t-elle à ses bourreaux. »

rons d'accepter la leçon non moins instructive que nous en tirons.
« Nous vous l'avons dit, il y a six mois : le vrai assassin de l'archevêque est votre gouvernement rural. Si la mort de l'archevêque devait être expiée par un châtiement, pourquoi avoir tué Ferré, quand les ruraux et leurs spadassins existent ?
« Vous assassinez Rossel et Bourgeois... c'est bien. Mais vous qui avez vu de la France à Bismark, vous, les Bazaine, les Trochu, les Favre, les Ducrot, les Cissey, les Vinoy, les Mac-Mahon et toute la tourbe sauvage des ruraux, vous qui avez trahi, vous versez le sang de nos frères, et on ne vous fusillera pas !... Non. Pour cette horde odieuse des terroristes versaillais, l'ennemi, c'est le peuple de Paris.
« Ainsi donc, peuple de Paris qui as été porté en holocauste aux massacreurs versaillais plus de 50,000 soldats du contingent révolutionnaire, te voilà réduit à voir que tant de sang ouvrier n'a pu assouvir la soif de tes gouvernants : prends patience, tes souffrances, sont celles du prolétariat international ; ce prolétariat se sent outragé par l'infâme assassinat commis sur tes défenseurs ! Cela ne fera qu'avancer le jour de la revendication générale, et ce jour-là, tu auras le droit, droit de réciprocité, de te rappeler que ces bandits versaillais t'ont traité en ennemi.
« Allons, frères, du courage, et puisqu'il faut lutter, luttons pour épargner au monde la triste répétition de ces comédies infernales d'hommes sans entrailles. »

Une dernière citation. Elle est on ne peut plus édifiante :

« Apprenez que nous n'avons plus au cœur que l'idée d'une vengeance, et nous la voulons terrible, exemplaire.
« Un jour viendra, vous le savez, où nous serons de nouveau maîtres de la place.
« Il n'y aura plus de grâce, plus de merci, pour les tueurs de juin 1848 et de mai 1871.
« Nous faucherons vos têtes, seraient-elles couvertes de cheveux blancs, et cela avec le plus grand calme. Vous femmes, vos filles, nous n'aurons plus pour elles ni respect, ni pitié ; nous n'aurons que la mort ! La mort, jusqu'à ce que votre race maudite ait disparu à tout jamais.
« A bientôt, messieurs les bourgeois ! »

M. Dérégnaucourt a adressé au Propagateur une lettre relative à sa conversion instantanée, le 7 février dernier, en présence de M. Paul Bert, le préfet gambettiste.

Roubaix, 31 décembre 1871.
Monsieur le rédacteur,
Vous avez publié dans votre journal d'hier, un article, dans lequel il est question de ma nomination à la mairie de Roubaix, le 7 février dernier ; j'y réponds sans commentaires en donnant les notes suivantes :

J'ai été appelé à faire partie de la commission municipale de Roubaix le 28 septembre 1870. Le 7 février suivant, je recevais, par télégramme, avis de ma nomination de maire.
A ce sujet, une démarche faite près de M. le préfet a donné lieu au procès-verbal qui suit :
« Nous, soussignés, membres de la Commission municipale de Roubaix, désireux de faire cesser un conflit qui s'est élevé entre M. le préfet du Nord et M. le maire de la ville de Roubaix, relativement aux arrêts et au décret concernant les élections à l'Assemblée constituante, conflit qui a décidé M. le préfet à prendre un arrêté de révocation contre M. Descat, maire de la ville de Roubaix, nous sommes rendus à Lille pour exposer à M. le

Le ministre de l'Intérieur a adressé aux préfets une circulaire relative aux élections municipales. Il résulte des instructions ministérielles, que les nouvelles listes électorales ne devant être définitivement arrêtées qu'au 31 mars prochain, les élections auxquelles il y aurait lieu de procéder avant cette époque seront faites conformément aux prescriptions spéciales des décrets de convocation. Le ministre ajoute : Les diverses opérations relatives à la formation des listes devant être conduites avec un soin particulier, car la révision n'a pu être opérée cette année dans des conditions normales, et les rectifications partielles qui ont précédé les scrutins successifs ouverts en 1871 n'ont pas été entourées de toutes les garanties ordinaires exigées, les événements ayant nécessité l'adoption d'une procédure sommaire. En raison de cette circonstance particulière et de l'obligation qui leur est désormais imposée d'établir une distinction entre les électeurs municipaux et les électeurs politiques, les municipalités devront, au lieu de publier seulement, suivant l'usage, le tableau de rectification, publier la liste générale des électeurs de la commune. Mais, comme les conditions de capacité sont les mêmes pour l'électorat politique (sauf la durée et le caractère du domicile), il ne sera pas nécessaire d'établir deux listes distinctes. Les maires dresseront donc une liste unique, en ayant soin seulement de la diviser en deux parties comprenant, la première, tous les électeurs qui, au 1er avril 1872, comptent une année de domicile réel dans la commune et formeront, par conséquent, la liste des électeurs municipaux, et la seconde, les électeurs qui, n'ayant que six mois de résidence au 1er avril 1872, ne pourront prendre part qu'aux scrutins politiques. — Sous la réserve de cette seule exception, les maires se conformeront aux prescriptions des décrets organiques et réglementaires du 2 février 1852.

On répète depuis longtemps que ce sont les maîtres d'école qui ont gagné la bataille de Sadowa et rendu les armées allemandes victorieuses en France. Ces mêmes maîtres d'école qui prennent naturellement l'assertion au sérieux, viennent d'adresser à l'Empereur Guillaume un mémoire douloureux, longuement motivé, qui, d'après les renseignements de la statistique officielle, constate que la moyenne des appointements d'un instituteur, en comprenant ceux des villes aussi bien que ceux des campagnes, n'atteint pas la somme de 200 thalers (750 fr.) par an. Or, ils se demandent pourquoi ils ne participent pas aux riches dotations allouées aux généraux.

Quant à la presse rouge de la province, elle a tenu à ne pas laisser échapper une si belle occasion de recommencer ses invectives à l'adresse des élus du suffrage universel. On en juge par cet entrefilet emprunté à l'Émancipation, de Toulouse : « Rossel, dites-vous, a pardonné à ses juges, sa conscience publique pardonnera-t-elle à ses bourreaux. »

Le train de Roubaix, qui chaque nuit apporte des quantités considérables de bois dans la capitale, a été coupé en deux, à quelques heures en avant de Paris, par suite d'une fautive manœuvre. La première partie de ce train est arrivée à 2 h. 20 m., et la seconde partie,

Paris a fait manquer, par suite d'une faute de son approvisionnement de bois. Le train de Roubaix, qui chaque nuit apporte des quantités considérables de bois dans la capitale, a été coupé en deux, à quelques heures en avant de Paris, par suite d'une fautive manœuvre. La première partie de ce train est arrivée à 2 h. 20 m., et la seconde partie,

Paris a fait manquer, par suite d'une faute de son approvisionnement de bois. Le train de Roubaix, qui chaque nuit apporte des quantités considérables de bois dans la capitale, a été coupé en deux, à quelques heures en avant de Paris, par suite d'une fautive manœuvre. La première partie de ce train est arrivée à 2 h. 20 m., et la seconde partie,